

Date de dépôt: 30 septembre 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Alberto Velasco : Fondation privée pour la construction d'habitations à loyers modiques HLM (question 2)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 septembre 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Au Lignon, il y a 84 allées, dont 9 qui représentent 10% appartiennent à la Fondation privée pour la construction d'habitations à loyers modiques HLM. Il semble que l'Hospice général veuille se défaire de ces allées au Lignon.

Afin de rassurer les locataires et prévenir toute spéculation, contraire au principe de l'Hospice général, je vous prie de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Le 16 octobre 2007, l'Asloca s'est adressée, par courrier, à l'Hospice Général pour connaître les motifs de cette éventuelle mise en vente. Le 29 octobre 2007, l'Hospice informait l'Asloca que ces immeubles au Lignon n'appartenaient pas à l'Hospice général, mais à la Fondation privée pour la construction d'habitations à loyers modiques HLM. Par ailleurs, le Président du Conseil d'administration de l'Hospice général indiquait que l'Hospice avait transmis le courrier à la Fondation privée pour la construction d'habitations, afin qu'elle puisse donner suite. Force est de constater qu'à ce jour aucune réponse n'est parvenue au demandeur.

Veillez noter que la liste des propriétaires et des gérants du Lignon, état au 01.04.2007, stipule comme représentant du propriétaire de ces 9 allées du Lignon, M. Bottani, cadre à l'Hospice général.

En conséquence, je demande au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à la question suivante:

Est-ce que le personnel de l'Hospice, représentant du propriétaire (M. Bottani au Lignon) fait partie intégrant de la Fondation ou pas ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Non, M. Jean-Louis Bottani ne fait partie ni du Conseil, ni du personnel de la Fondation privée HLM. Il est le directeur du service immobilier de l'Hospice général, lequel a un mandat de la fondation pour le contrôle de la gestion du son parc immobilier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot